

PA - PREFECTURE - A.R.

1 1 SEP. 2014

SERVICE

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

## Le Président de la communauté de communes de Lacq-Orthez :

**Vu** la délibération du 22 mai 2014 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 février par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

**Vu** l'arrêté du Président en date du 24 avril 2014 portant délégation d'une partie de ses attributions,

Vu le Code des marchés publics et en particulier ses articles 26 et 28,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 3 juin 2014 et publié au BOAMP et sur le profil acheteur <a href="www.eadministration64.fr">www.eadministration64.fr</a>, pour la Mission d'assistance globale a maitrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des installations informatiques, telephoniques et multimedia du centre culturel intercommunal,

**Considérant** les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 17 juillet 2014,

## DECIDE

<u>Article 1</u>: Le marché ordinaire à prix unitaires pour la Mission d'assistance globale a maitrise d'ouvrage pour la mise en œuvre des installations informatiques, telephoniques et multimedia du centre culturel intercommunal, est attribué à l'entreprise ORIA Intelligence et Techniques en Communication (31500 TOULOUSE) dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de 12 465,00 euros HT.

Article 2: Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

**Article 3**: Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 17 juillet 2014

Le Président, Par délégation, Le Vice-Président,

Henri POUSTIS